

DISCOURS DU MAIRE du DIMANCHE 10 janvier 2016

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir, en ce dimanche matin, et je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal.

C'est une tradition que de nous retrouver au commencement d'une nouvelle année, au mois de janvier, ce deuxième dimanche, pour échanger nos vœux, aborder la réalisation des travaux et ceux à venir, exprimer des souhaits, des projets.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, à vous, à vos enfants, à vos proches, à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2016, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive, et une bonne santé à tous.

Des vœux de santé et de bonheur, mais aussi de retour à meilleure fortune pour ceux qui ont rencontré et parfois rencontrent encore quelques difficultés, qu'elles soient d'ordre professionnel ou familial.

La vie municipale n'est pas un long fleuve tranquille car nous avons reçu la démission de trois conseillers courant 2015, deux pour désaccord avec le maire et le premier adjoint, concernant la gestion du dossier dit de "l'ancienne carrière", et je reviendrai un peu plus loin sur ce dossier, ainsi que la démission de l'élue de l'opposition.

Je tiens à remercier sincèrement, pour leur soutien, ceux qui continuent, les adjoints et les conseillers pour le travail d'ores et déjà réalisé, et nous savons tous qu'il nous reste beaucoup à faire.

Je ne peux continuer sans vous faire part de ma révolte, 2015 fut une année d'épreuves, d'effroi et de douleur. Par deux fois, la République a été frappée en son cœur. Par deux fois, des terroristes ont lâchement attaqué des femmes et des hommes, illustres ou inconnus en plein Paris, et réalisé de véritables carnages.

Comme nous l'avons fait lors de l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo nous nous élevons contre les lâches atteintes à la vie et à la liberté, perpétrées par quelques fanatiques et nous compatissons à la douleur des victimes et de leurs familles.

Malgré les épreuves, malgré l'effroi et la douleur, restons unis devant l'adversité, demeurons solidaires envers chacun et apportons leur notre soutien.

Notre pays a traversé une période difficile il est de notre devoir de ne pas l'oublier, mais il faut continuer.

L'idéologie, l'entêtement, conduisent parfois à l'extrême. C'est à nous, élus de proximité, de porter la laïcité qui est à la fois une condition du vivre ensemble et un puissant facteur d'émancipation de l'être humain, le citoyen de demain.

Le conseil municipal, les représentants des associations locales et les commerçants, se joignent à moi pour souhaiter, en plus des vœux, la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Je tiens maintenant à remercier tous les bénévoles qui œuvrent au quotidien et sans qui rien ne serait possible.

Nous avons reçu une proposition intéressante concernant le tricot pour tous, partager son savoir et savoir-faire ou simplement apprendre. Une réunion d'information aura lieu prochainement.

Concernant la commission information et culture,

Celle-ci, présidée par Martine Speter, remercie ses membres pour leur aide.

Durant cette année, la commission a veillé à informer les Nieurlétois régulièrement, environ tous les deux trois mois par le biais du Nieurlet info.

Rédigé à ses débuts au format A4 recto-verso, il est rapidement passé à un A3 dans un souci de clarté et afin d'informer le plus largement possible, et continuera à être distribué par les élus selon la disponibilité de chacun.

Le bulletin « d'information » municipal annuel sera distribué sur la deuxième quinzaine de janvier. Il relatera comme l'an dernier les principaux événements de la vie communale et associative et reprendra les principaux renseignements utiles et pratiques.

En parallèle la commission continue la mise à jour régulière du site internet. Ce site est gratuit ce qui est appréciable en ces temps de disette budgétaire.

Ce site est une vitrine sur Nieurlet, consultable par tous, pas seulement les Nieurlétois. Il a l'avantage de relayer aussi bien les informations immédiates que pratiques, tout en étant un outil de promotion pour la commune, ses associations et ses entreprises.

Chacun, de chez soi, peut le consulter ou télécharger des documents à sa convenance : les compte-rendu de conseil municipal, les horaires d'ouverture de la Mairie, de la Médiathèque.

Les tarifs des différents services, les menus de la cantine, l'agenda des diverses manifestations.

Et il permet d'accéder rapidement aux portails des diverses administrations.

Bien entendu, le secrétariat de la mairie est toujours ouvert pour vous accueillir et vous informer.

Concernant la médiathèque, inaugurée il y a un an, elle compte 242 adhérents. Elle est ouverte au public les vendredis de 15h45 à 18h et les mercredis de 15h à 19h. Les horaires ont été modifiés suivant la fréquentation et les souhaits des adhérents. Catherine y assure les permanences, assistée de bénévoles, Michèle COTTREZ, Catherine BANCQUART, Danièle MOREL et Martine SPETER.

La cotisation annuelle, décidée en 2015, reste identique en 2016.

1 euro pour les familles Nieurlétoises avec enfants de moins de 18 ans,

1 euro pour les plus de 18 ans.

Pour les personnes venant des villages voisins : la cotisation est de 5 euros par lecteur.

La commission tient à féliciter une fois de plus Régine Picotin qui l'an dernier a obtenu le 1^{er} prix « audomarose » et qui cette année, s'est à nouveau distinguée par l'obtention du 1^{er} prix avec sa photo Air printanier des vergers et église de Wismes lors du concours photo du Pays Lumbrois. Régine a également participé au concours photo de la CCHF ainsi que Marine DENIS, les résultats seront connus ce jeudi 14 janvier.

Dans le même esprit, Régine et la commission information et culture souhaitent organiser une expo photos sur le thème « un regard sur le passé » avec pour objectif que le public puisse avoir un regard sur les gestes d'antan, les scènes quotidiennes de la vie et du travail, l'école, les fêtes d'autrefois à Nieurlet... etc....

Pour que ce projet soit mené à bien nous faisons appel à votre mémoire, ainsi qu'au prêt de photos en votre possession.

Les modalités vous seront précisées dans un prochain Nieurlet info.

Pour conclure la commission information et culture rappelle que pour vous informer, il faut qu'elle le soit elle-même n'hésitez pas à l'informer des événements de la vie nieurlétoise.

La commission reste à votre écoute et à votre disposition.

La commission travaux, voirie, bâtiments, cadre de vie, assainissement est présidée par David BARRIOT

Dans un contexte de baisse des dotations globales de fonctionnement, gérer une commune exige de la rigueur et la connaissance des sommes engagées ou à engager.

En 2015 ont été réalisés des travaux d'entretien de voirie et de réseaux :

- L'éclairage public,
- L'entretien des fossés,
- La remise en état des chemins communaux,

- La réfection du terrain de pétanque,
- L'aménagement extérieur de la médiathèque,
- L'installation gaz de ville à la salle polyvalente,

Rénovation des bâtiments scolaires :

- Réfection de la toiture,
- Abaissement du plafond et renouvellement de la peinture d'une classe,
- Aménagement et peinture du couloir et du bureau de la directrice.

Ajoutons à cela l'acquisition de matériel informatique pour l'école, de mobilier pour la garderie ainsi que du matériel et outillage courant.

Le personnel communal assure l'entretien de nos bâtiments municipaux et de nos espaces verts, avec le souci permanent de répondre aux exigences quotidiennes, pour que notre village continue d'être accueillant et reconnu pour sa convivialité. Respectons leur travail.

Les ERP (établissements recevant du public) et les IOP (installations ouvertes au public) doivent être accessibles en date du 27 septembre 2015, passé ce délai il faut établir un Agenda d'Accessibilité Programmé l'ADAP.

Celui de la commune concerne deux bâtiments, il est transmis à la Préfecture, il est complet et a reçu un avis favorable de la commission.

Au-delà du coût que cela représente pour la commune, pour la mise aux normes d'un WC handicapés au restaurant scolaire et dans le préau de l'école, ainsi que les rampes d'accessibilité aux classes de l'école, la municipalité a pris l'engagement de réaliser les travaux sur deux ans en cohérence avec les capacités financières de la commune.

Notre souci d'être prudent dans nos propositions est relayé un peu partout en France compte-tenu des restrictions budgétaires.

En 2016 malgré le recul des dotations de l'Etat aux collectivités locales, qui pénalise nos recettes, la commune fera le choix de la stabilité des pressions fiscales.

Partant du principe "gérer c'est prévoir" nous avons opté pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre de l'investissement.

La prise de compétence assainissement sur l'ensemble du territoire de la CCHF est effective en juillet 2014.

Dès le 1^{er} janvier 2015 transfert du SIVOM de l'ex Communauté de Communes de la Colme vers la CCHF.

Au 1^{er} juillet 2015 transfert à NOREADE de l'ensemble du territoire de la CCHF.

Les propositions établies par NOREADE en décembre 2015 pour la période 2016/2020 :

Proposition de raccordement de la route de Bergues, 49 maisons, à la station d'épuration de Saint Momelin.

Trois permis de construire ont été déposés et accordés en 2015

- 1 pour une maison,
- 1 pour un garage,
- 1 pour un carport.

Un point sur l'état civil :

En 2015 sont nés :

Clemence Lilly Louise VERBEKE le 4 janvier à Blendecques
Chléa Chloé Clara Camille BRUNET le 4 janvier à Blendecques
Charles André Jean WOESTELANDT le 29 janvier à Blendecques
Laïla Mia Marie HERNOULD le 11 février à Blendecques
Jade Marina Anne-Marie VANNOBEL le 24 mars à Hazebrouck
Thomas Sylvain José DERAM le 9 avril à Blendecques
Louna HENON le 20 avril à Blendecques
Eléna Huguette Mauricette DUCROCQ le 20 mai à Blendecques
Yann Bernard Michel LEJEUNE DEWERDT le 19 juin à Blendecques
Emeline SAMYN le 11 septembre à Saint Martin Boulogne
Margot Marie Sylvie DECODTS le 29 octobre à Blendecques
Zélie France Anne Marie DERYCK le 27 décembre à Blendecques
Soit 12 naissances.

2 Mariages ont eu lieu en 2015 :

Justine TOURSEL et Freddy LAUERIERE le 25 juillet

Morgane ALAVOINE et Gaëtan DEVACKENAERE le 21 novembre

Malheureusement nous déplorons 14 décès :

➤ 11 de la commune

Jean Claude DECLERCK	le 10 janvier
Agnès BAELEN veuve DECLERCK	le 20 janvier
Marc VICHERY	le 12 février
Jean LEMAITRE	le 17 février
Jacques PAUWELS	le 12 mars
Solange MATTON veuve PAUWELS	le 2 avril
David LODIGEOIS	le 26 avril

Jeanne SCHAPMAN veuve NOEL	le 27 mai
Gérard VERCLYTTE	le 23 août
Paul MONSTERLEET	le 22 septembre
Léa SPETER veuve CARTON	le 29 novembre
Et 3 décès d'anciennes nieurlétoises	
Germaine DEVULDER veuve WALSPECK	
Marie Louise LORIDAN veuve DUVAL	
Et Andrée PREVOST veuve POPIEUL	

La population légale en vigueur de la commune de Nieurlet à compter du 1^{er} janvier 2016 est de 995 habitants :

986 pour la population municipale, 9 la population comptée à part (*certaines personnes dont leur résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire*).

Concernant la carrière,

Beaucoup de choses ont été dites, écrites, beaucoup de rumeurs ont circulé et circulent encore, parfois certaines me blessant m'atteignant dans mon intégrité d'homme.

Une association s'est créée avec pour "but objet" de préserver et promouvoir la qualité et le cadre de vie des nieurlétois, de s'opposer à l'agrandissement de la carrière existante et à l'enfouissement de déchets industriels inertes entre autre.

La Société Nouvelle Woestelandt est propriétaire du site et a obtenu l'autorisation préfectorale de l'exploiter.

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la carrière, signé en 2003 s'applique dans son intégralité.

Un projet alternatif a vu le jour, au demeurant intéressant, nous avons travaillé, nous avons échangé, nous avons discuté, nous avons beaucoup consulté, l'établissement public foncier, l'EPF, la Préfecture, bon nombre d'élus, le Député, le Conseiller Départemental, la présidente du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le président et les maires de la CCHF, et j'en profite pour les remercier de leurs conseils avérés et de leur soutien.

Dans la convention, rédigée rapidement par l'EPF à la demande expresse de l'association, force est de constater l'absence de chiffrage, et d'engagement, cela confirmé par l'EPF lors d'un ultime entretien en date du 26 août 2015. De ce fait, nous ne pouvions pas signer la convention et engager financièrement la commune, votre commune.

Avec le respect qui se doit pour le monde associatif, que je connais bien, une association ne doit pas se créer pour défendre des intérêts personnels, d'égoïsme pour certains, financiers pour d'autres.

Nous sommes et resterons toujours attentifs à la mise en œuvre de l'exploitation de cette carrière. Un comité de suivi sera mis en place dès le début de cette année.

Continuons à nous mobiliser et à apporter notre soutien aux plus démunis. Il nous faut encore et toujours progresser, préparer l'avenir, ce à quoi nous nous employons dans un climat serein et réaliste, un esprit constructif, nous sommes et devons rester les garants des deniers publics en bon père de famille.

La municipalité œuvre pour le bien-être de tous les habitants, vos préoccupations sont les miennes, vos élus sont à votre écoute pour que nous continuions à bien vivre ensemble à Nieurlet dans le respect de l'autre et cela en refusant toute pression ou contrainte.

Je formule le souhait que vous puissiez toutes et tous avoir l'occasion de vivre une belle et heureuse année 2016.